

## Approbation du procès-verbal du Bureau du 21 septembre 2016

---

*Le projet de procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2016, ci-annexé, est soumis aux membres du Bureau.*

**Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.**

## Bureau du Comité Syndical Réunion du 21 septembre 2016 Projet de procès-verbal

---

Le Bureau de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 21 septembre 2016 de 14h à 16h dans ses locaux 2 quai du Fort Alleaume à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal du Bureau du 18 mai 2016**
2. **Gestion de la ressource en eau des retenues de Naussac et de Villerest**
3. **Restitution du travail de stage sur la réduction des embâcles à l'amont du barrage de Villerest**
4. **Raccordement du barrage de Naussac au réseau d'eau potable**
5. **Point d'information sur la commémoration de la crue de 1866**
6. **Etat d'avancement de la nouvelle initiative en faveur de la réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités**
7. **Restitution du travail de stage sur la gestion des eaux pluviales urbaines et la réduction du risque inondation par ruissellement**
8. **Avis de l'Etablissement sur le projet de programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) Gier**
9. **Portage par l'Etablissement du SAGE du Loire amont en phase de mise en œuvre**
10. **Avis de l'Etablissement sur deux demandes d'autorisation unique «loi sur l'eau»**
11. **Avis de l'Etablissement sur la poursuite du dispositif PCE (plateau collaboratif d'échange) du plan Loire**
12. **Restitution des ½ journées de dialogue Recherche-Gestion 2016 « Loire et affluents : l'innovation au service du bassin »**
13. **Attribution de subventions « Patrimoine »**
14. **Attribution de subventions « Classes Loire »**
15. **Allocation d'une indemnité de conseil au nouveau comptable public de l'Etablissement**
16. **Affectation de crédits de report**
17. **Gestion du patrimoine foncier sur le site de Serre de la Fare**
18. **Point d'information sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI**
19. **Questions diverses**

## **Etaient présents ou représentés**

### **DEPARTEMENTS**

M. Fabrice BOIGARD	Indre-et-Loire
M. Louis DE REDON	Loir-et-Cher
Mme Christiane JODAR	Loire
M. Bernard PALPACUER	Lozère

### **VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS**

Mme Stéphanie ANTON	Orléans
M. Jean-François BARNIER, représenté par M. Jean-Pierre BERGER	St-Etienne Métropole
M. Jean-Louis DEMOIS	Angers Loire Métropole
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération
M. Yves MASSOT	Tours
M. Gabriel MAQUIN	Vichy

### **S.I.C.A.L.A.**

M. Christian BARLE	Nièvre
M. Jean-Pierre REZÉ	Indre-et-Loire

### **Délégations de vote**

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire) à M. Jean-Pierre REZE

M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier) à M. Fabrice BOIGARD

Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Yves MASSOT

M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire) à M. Bernard PALPACUER

M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON

M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Christian BARLE

M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à Mme Stéphanie ANTON

M. Louis-François MARTIN (Agglomération de Nevers) à M. Jean-Pierre BERGER

Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à Mme Christiane JODAR

M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Gabriel MAQUIN

M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET

M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Jean-Louis DEMOIS

### **Excusés**

M. Vincent ALDEBERT

M. Patrick BAGOT

M. Jean-Paul BOISNEAU

M. Pierre BROSSELLIER

Mme Frédérique COLAS  
M. Jean-Jacques CORSAN  
M. Christian COUTURIER  
M. Pascal HAMEAU  
M. Freddy HERVOCHON  
M. Didier LAVILLE  
M. Pierre LEFORT  
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE  
Mme Chantal REBOUT  
Mme Nathalie ROUSSET  
Mme Sophie TUBIANA  
Mme Marie-Thérèse VIALLE

**Assistaient également à la réunion**

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services  
M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques  
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée  
M. Renaud COLIN, directeur adjoint du développement et de la gestion territorialisée  
Mme Maude GONZALEZ, directrice administrative et financière  
M. Mamy TOMBOZAFY, chef du service des barrages de Villerest et Naussac  
M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations  
M. Laurent BOISGARD, chef du service aménagement et gestion des eaux

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- 16-67-B      Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 18 mai 2016
- 16-68-B      Suivi de la qualité des eaux des retenues de Villerest et de Naussac pour la période 2017-2019
- 16-69-B      Raccordement du barrage de Naussac au réseau d'eau potable
- 16-70-B      Avis de l'Etablissement sur le projet de programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) du bassin du Gier
- 16-71-B      Portage par l'Etablissement du SAGE Loire amont en phase de mise en œuvre
- 16-72-B      Avis de l'Etablissement sur le dossier de déclaration d'intérêt général relatif aux travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant du Fouzon
- 16-73-B      Avis de l'Etablissement sur la poursuite du dispositif PCE (plateau collaboratif d'échange) du plan Loire
- 16-74-B      Attribution d'un financement au Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de la Loire (CDAFAL 42)

- 16-75-B Attribution d'un financement à l'association Matel Sport Roanne Canoë Kayak (42)
- 16-76-B Attribution d'un financement à la Ville de Bourbon-Lancy (71)
- 16-77-B Attribution d'un financement à la Ville de Châteauneuf-sur-Loire (45)
- 16-78-B Attribution de financements « Classes Loire »
- 16-79-B Allocation d'une indemnité de conseil au nouveau comptable public de l'Etablissement
- 16-80-B Affectation de crédits de reports
- 16-81-B Site de Serre de la Fare - Conventions de servitude ENEDIS (ERDF)
- 16-82-B Attribution d'un financement à l'Université de Bourgogne - UMR CNRS : ARTeHIS - Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés

## **1. Approbation du procès-verbal du Bureau du 18 mai 2016**

Le Président demande si ce document suscite des remarques.

Le procès-verbal est approuvé.

**[ Cf. délibération n° 16-67-B ]**

Le Président demande ensuite à Madame GONZALEZ et Messieurs NGUYEN, ROSSIGNOL, COLIN, TOMBOZAFY et BOISGARD de présenter les différents points de l'ordre du jour.

## **2. Gestion de la ressource en eau des retenues de Naussac et de Villerest**

Il est proposé au Bureau :

- De continuer à assurer la maîtrise d'ouvrage du suivi de la qualité des eaux des retenues de Villerest et Naussac pour la période 2017-2019, pour un coût des opérations n'excédant pas 370.000 € HT pour les 3 années ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 16-68-B ]**

## **3. Restitution du travail de stage sur la réduction des embâcles à l'amont du barrage de Villerest**

Une présentation est effectuée en séance. Pas de délibération.

## **4. Raccordement du barrage de Naussac au réseau d'eau potable**

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser le raccordement du barrage de Naussac au réseau d'eau potable géré par le SIE de la Clamouse ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget annexe de l'Etablissement, compte 2157 – action 10032 « barrage de Naussac » ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 16-69-B ]**

## **5. Point d'information sur la commémoration de la crue de 1866**

Une présentation est effectuée en séance.

Diffusion en séance d'un extrait de la dernière e-loire.tv consacrée à la commémoration de la crue de 1866 et distribution du dépliant « Orléans et la mémoire de crue ».

Pas de délibération.

## **6. Etat d'avancement de la nouvelle initiative en faveur de la réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités**

Une présentation est effectuée en séance. Pas de délibération.

## **7. Restitution du travail de stage sur la gestion des eaux pluviales urbaines et la réduction du risque inondation par ruissellement**

Une présentation est effectuée en séance.

Diffusion des plaquettes « Les eaux pluviales et le ruissellement urbain. Les bonnes pratiques »

Pas de délibération.

## **8. Avis de l'Etablissement sur le projet de programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) Gier**

Il est proposé au Bureau de charger le Président de transmettre à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes les observations émises par l'Etablissement sur le dossier de candidature du PAPI complet 2017-2022 du bassin du Gier, formalisées dans la note présentée en réunion du Bureau et annexée à la délibération.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 16-70-B ]**

## **9. Portage par l'Etablissement du SAGE du Loire amont en phase de mise en œuvre**

Il est proposé au Bureau :

- De donner un accord de principe favorable à la sollicitation de la CLE pour assurer le portage de la mise en œuvre du SAGE Loire amont, sous réserve de la finalisation des modalités techniques, administratives et financières de cette intervention.
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 16-71-B ]**

## **10. Avis de l'Etablissement sur deux demandes d'autorisation unique «loi sur l'eau»**

Il est proposé au Bureau de charger le Président de transmettre à la Direction Départementale des Territoires de l'Indre les observations émises par l'Etablissement sur le projet de DIG relatif aux travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Fouzon.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 16-72-B ]**

## **11. Avis de l'Etablissement sur la poursuite du dispositif PCE (plateau collaboratif d'échange) du plan Loire**

Il est proposé au Bureau :

- De retenir le scénario d'une fermeture du dispositif plateau collaboratif d'échange du plan Loire, présenté dans le cadre de la prestation d' « Assistance technique pour la poursuite du dispositif plateau collaboratif du plan Loire, période 2016-2020 ». De demander que soient prévus lors de cette fermeture, la restitution des contenus issus des actions menées par l'Etablissement, ainsi que l'accompagnement nécessaire à leur mise à disposition via le site Internet [www.eptb-loire.fr](http://www.eptb-loire.fr) le cas échéant, afin de continuer à faire vivre les informations, résultats, expériences correspondantes, et de limiter les pertes par rapport à l'investissement consenti par l'Etablissement dans les actions en question et dans le dispositif PCE.
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 16-73-B ]**

## **12. Restitution des ½ journées de dialogue Recherche-Gestion 2016 «Loire et affluents : l'innovation au service du bassin»**

Une présentation est effectuée en séance. Pas de délibération.

## **13. Attribution de subventions « Patrimoine »**

### **A. Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de la Loire (CDAFAL 42)**

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer au Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de la Loire (CDAFAL 42) un financement de 1 500 € (soit 1,59 % de la dépense prévisionnelle de 94 369 €) pour l'organisation du projet : « Eau Bien Commun » (2016-2017) ». Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.
- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.



Cette proposition est adoptée.

[ Cf. délibération n° 16-74-B ]

### **B. Matel Sport Roanne Canoë Kayak (42)**

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer à l'association Matel Sport Roanne Canoë Kayak (42) un financement de 800 € (soit 27,12 % de la dépense prévisionnelle de 2 950 €) pour l'organisation du Championnat régional Auvergne Rhône-Alpes de fond de canoë-kayak (16 octobre 2016).  
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.
- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[ Cf. délibération n° 16-75-B ]

### **C. Office de commerce et de l'artisanat du Brivadois (43)**

Une présentation est effectuée en séance. Pas de délibération

### **D. Ville de Bourbon-Lancy (71)**

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer à la Ville de Bourbon-Lancy (71) un financement de 1 262,82 € (soit 10 % de la dépense prévisionnelle de 12 628,20 €) pour la création d'un embarcadère sur la Loire.  
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.
- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[ Cf. délibération n° 16-76-B ]

### **E. Ville de Châteauneuf-sur-Loire / Musée de la Marine de Loire (45)**

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer au Musée de la Marine de Loire de la ville de de Châteauneuf-sur-Loire (45) un financement de 1 500 € (soit 9,68 % de la dépense prévisionnelle de 15 500 €) pour l'exposition temporaire (oct. 2016 – janv. 2017) intitulée « *C'est à ce prix que vous mangez du sucre, la Loire et la traite des nègres* ».  
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 16-77-B ]**

## 14. Attribution de subventions « Classes Loire »

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer aux 8 Etablissements scolaires suivants les subventions correspondantes :

Ecole	Commune	Département	Total projet	Sub accordée	%
Ecole Saint Joseph Paradis	ESPALY SAINT MARCEL	Haute-Loire	5 986,00 €	500,00 €	8,35
Ecole publique	NASBINALS	Lozère	5 660,00 €	500,00 €	8,83
Collège Saint Joseph (5 <sup>ème</sup> A)	LONGUE JUMELLES	Maine-et-Loire	2 237,50 €	500,00 €	22,35
Collège Saint Joseph (5 <sup>ème</sup> B)	LONGUE JUMELLES	Maine-et-Loire	2 237,50 €	500,00 €	22,35
Collège Saint Joseph (5 <sup>ème</sup> C)	LONGUE JUMELLES	Maine-et-Loire	2 237,50 €	500,00 €	22,35
Collège Saint Joseph (5 <sup>ème</sup> D)	LONGUE JUMELLES	Maine-et-Loire	2 237,50 €	500,00 €	22,35
Collège Saint Joseph (5 <sup>ème</sup> E)	LONGUE JUMELLES	Maine-et-Loire	2 237,50 €	500,00 €	22,35
MFR FONTEVEILLE	CHATELLERAULT	Vienne	6 128,00 €	500,00 €	8,16

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Classes Loire ».
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 16-78-B ]**

## 15. Allocation d'une indemnité de conseil au nouveau comptable public de l'Etablissement

Il est proposé au Bureau :

- De supprimer l'indemnité de conseil à Monsieur Eric BASSERIE à compter de l'exercice 2016 et d'accorder à compter de cette même date à Madame Jocelyne PETIT, l'indemnité de conseil, à hauteur de 1 636,51€.
- De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles et budgétés du chapitre 011 « charges à caractère général » article 6225 « indemnités au comptable » du budget principal.
- De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités correspondantes.

A l'issue d'un échange de vues en séance, il est finalement proposé de réviser à la baisse le montant de cette indemnité, pour le fixer à 1500€.

Cette proposition est adoptée.

[ Cf. délibération n° 16-79-B ]

## 16. Affectation de crédits de report

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle, les affectations de crédits de reports suivantes :

Collectivité	Crédits de report	Montant	Objet
Département d'Indre-et-Loire	Basse Loire	7 500 €	Continuité écologique dans le cadre de l'état des lieux des populations de poissons migrateurs sur le Cher Aval
	Le Veudre	1 343 €	Contrat territorial Val de Cher – animation communication 2016
Département de la Maine et Loire	Le Veudre	19 600 €	Continuité écologique au droit de trois ouvrages hydrauliques sur la Sarthe dans le Maine et Loire
Département du Loir-et-Cher	Chambonchard	7 500 €	Continuité écologique dans le cadre de l'état des lieux des populations de poissons migrateurs sur le Cher Aval
Région Pays de la Loire	Chambonchard	8 421 €	SAGE Loir – Etude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant du Loire et de détermination des volumes prélevables 2016
		933 €	Communication du SAGE Loir 2016

- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[ Cf. délibération n° 16-80-B ]

## 17. Gestion du patrimoine foncier sur le site de Serre de la Fare

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser ENEDIS (ERDF) à occuper le domaine de l'EP Loire pour l'établissement et l'exploitation des ouvrages mis en place dans le cadre de l'aménagement de lignes électriques pour la distribution d'électricité du réseau public sur le site Serre de la Fare sur les parcelles des communes de Chadron (A 840 et A 841) et de Solognac-sur-Loire (C 192, C 200 et C 205).
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes notamment par la signature des conventions de servitudes et de tous les documents relatifs à ce projet.

Cette proposition est adoptée (Abstention de Monsieur Christian BARLE).

[ Cf. délibération n° 16-81-B ]

## 18. Point d'information sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Une présentation est effectuée en séance. Pas de délibération

## 19. Questions diverses

### Attribution d'un financement à l'Université de Bourgogne - UMR CNRS : ARTeHIS - Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer à l'Université de Bourgogne - UMR CNRS : ARTeHIS un financement de 2 000 € (soit 21 % de la dépense prévisionnelle de 9 500 €) pour la réalisation d'un numéro spécial « *Géoarchéologie de la Loire, au fil de l'eau* » de la revue la Loire et ses terroirs.  
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.
- De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et gestion territorialisée » de l'Etablissement, article 65738 « Subventions de fonctionnement – autres organismes divers », chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », service analytique 3011 « Soutien projets recherche/développement/innovation ».
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

**[ Cf. délibération n° 16-82-B ]**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, lève la séance à 16h.

**Le Président**

**Daniel FRECHET**